



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

En bien des régions du monde, les communautés de pêcheurs sont héritières d'une longue tradition. Au fil des générations, elles ont élaboré des systèmes de gouvernance interne, diverses façons de réglementer l'exploitation de la ressource. Dans ces groupes humains, la pêche est souvent plus qu'un simple moyen d'existence : c'est aussi une culture, une identité, un mode de vie.


À travers le monde, étant donné la pression qui s'exerce sur les ressources halieutiques, on prend conscience de la nécessité de mieux gérer ce capital et l'habitat naturel du poisson, de préserver les identités sociales, les traditions culturelles, les valeurs communautaires. Pour qu'un système de gestion réussisse, il doit se fonder (cela devient évident) sur les structures sociales en place, tenir compte des particularités socio-économiques, culturelles et écologiques locales. À cet égard, on souligne l'intérêt particulier des systèmes de gestion communautaire, qui reposent donc sur des mécanismes de gouvernance interne et d'autorégulation fonctionnant au sein même des communautés. Les processus décisionnels communautaires apparaissent généralement comme relativement démocratiques et consensuels.

C'est peut-être vrai, mais il est également vrai que les « décisions consensuelles » se prennent souvent sans la participation des femmes. On invoque, pour justifier cette omission, le respect « de la tradition et de la culture ». Les normes culturelles ayant cours dans la société, notamment au sein des communautés de pêcheurs, imposent habituellement que ce soit les hommes qui prennent la plupart des décisions pour la famille et pour la communauté, même lorsque ces décisions ont des répercussions évidentes sur les femmes. Mais alors, est-il normal que des normes culturelles soient plus fortes que les critères de justice et d'équité ?

Il importe aussi de jeter un regard critique sur la division sexuelle du travail, telle qu'elle fonctionne actuellement et qu'on justifie encore au nom de la tradition et de la culture. Les femmes accomplissent des tâches très diverses : elles font la cuisine, elles veillent sur la santé physique et la vie affective des membres de la famille, elles s'occupent du poisson après sa capture, elles préparent des rituels, des cérémonies, des fêtes, elles participent à des événements communautaires (naissances, mariages, funérailles...), elles aident des gens dans des moments critiques. Toutes ces occupations sont précieuses pour la survie et la reproduction de la famille et de la communauté. Mais, comme elles ont lieu dans le domaine « privé », elles ne sont guère appréciées à leur juste valeur, ne reçoivent ni reconnaissance officielle ni soutien qui vaille.

Pourquoi considérer ces occupations, si essentielles et pourtant si mésestimées, comme du « boulot de femmes » ? Ne faudrait-il pas repenser la nature des normes culturelles qui imposent cette division sexuelle du travail ? Ne faudrait-il pas remettre en question cette séparation artificielle entre domaine privé et domaine public ? Il est certes justifié de mettre en valeur la tradition et la culture et de bâtir là-dessus, à condition que cela se fasse dans le respect des droits humains des femmes.

Une analyse du vécu des femmes, des tâches essentielles qu'elles accomplissent au service de la vie dans la famille, au marché, au sein de la communauté en général, fait cependant ressortir que la culture et les traditions ne sont pas nécessairement figées dans des relations statiques et immuables. Au contraire, dans des contextes nombreux et fort différents, des femmes ont voulu remettre en cause des idées bien établies concernant le travail des femmes, leurs rôles et la façon dont ces fonctions sont considérées au sein de leurs communautés. Dans certains cas, le travail des femmes a évolué sous l'effet de forces contradictoires (la mondialisation, par exemple) qui tout à la fois présentaient divers avantages pour les femmes et constituaient un facteur de déstabilisation pour les relations sociales, les équilibres écologiques dans leurs communautés (voir p. 2). Dans d'autres cas, en matière de relation hommes-femmes (problématique de genre), les choses ont commencé à évoluer grâce au combat persévérant de femmes déterminées à se faire une place dans des domaines traditionnellement tenus par les hommes.

Dans des milieux culturels et des contextes extrêmement dissemblables, des femmes sont en train de redéfinir certaines notions relatives aux droits humains, de remettre en question divers critères qui servaient à fixer la moralité. Elles affirment qu'il est indispensable de suivre une démarche plus ouverte, plus constructive afin de trouver un nouvel équilibre entre des droits concurrents et contestés, et d'opter pour une conception élargie de ce que l'on entend par faire partie d'une communauté économique, sociale et écologique. 

Inde	2
Quoi de neuf sur le web ?	3
Équateur	4
Dates	5
Atelier de Bruxelles	6
Réflexions	7
Profil	8
Indonésie	10
Q & R	11
Mama Yemaya	11
Yemaya recommande	12



L'Autorité et la morale

Cet article fait ressortir les contradictions véhiculées par la mondialisation, qui peut aggraver les inégalités structurelles dont souffrent les femmes au niveau mondial mais aussi leur offrir des possibilités d'émancipation au niveau local

Annu Jalais

(a.jalais@lse.ac.uk),
auteure de l'ouvrage
Forêt de tigres :
population, politique et
environnement dans les
Sundarbans

Quelle ait diversifié ou réduit les opportunités économiques des communautés de pêcheurs à travers le monde, la mondialisation a apporté des changements évidents dans la façon dont les gens perçoivent et vivent les relations sociales. La collecte de post-larves de crevettes, qui a débuté dans les îles habitées du delta du Bengale, juste au nord de la forêt des Sundarbans, a fait l'objet d'une critique croissante de la part de militants écologistes et d'Ong à cause des effets catastrophiques de cette pratique sur les écosystèmes de par le monde. Dans le présent article, je ne vais pas débattre du caractère destructeur de la filière crevette mais montrer que, dans ces îles du Bengale occidental, le travail lié à la crevette fait surgir des problèmes d'ordre moral. Ces activités, qui représentent certes une menace pour l'environnement, semblent également déstabiliser un ordre établi solidement fondé sur des notions traditionnelles de genre (relations hommes-femmes) et de hiérarchie. Les femmes de ces îles ont, pour leur part, réagi de façon intéressante aux critiques évoquées.

Les rivières et canaux des Sundarbans du Bengale occidental constituent un gisement incroyable de produits de la mer. L'exploitation de la crevette, en particulier, a rapporté au pays des sommes considérables en devises. Parmi les espèces qui font l'objet d'un élevage commercial, la *Penaeus monodon* (crevette tigre, *bagda* en langue locale) est la plus grosse et la plus goûtée. On dit d'elle que c'est le « dollar vivant » des Sundarbans. Dans les îles habitées situées au nord de la forêt des Sundarbans, environ 10 000 hectares ont été convertis en étangs à crevettes. Les post-larves

sont récoltées dans les rivières du sud de la région. Dans ce secteur, le sol n'est pas très fertile et il est périodiquement recouvert d'eau saumâtre. Une bonne partie de la population de ces îles dépend donc de la cueillette de crabes, de bois et de miel dans la forêt ou prélèvent poissons et larves de crevettes dans les rivières.

Récemment interdite par le Gouvernement, la collecte de post-larves était devenue une activité très fréquente chez les îliens, une source de revenus des plus assurés. Deux heures à manœuvrer les filets rapportaient plus qu'une journée entière dans les champs. Cette occupation s'est rapidement répandue après les cyclones dévastateurs de 1981 et 1988. Autour de nombreuses îles, les levées de terre ont été endommagées et emportées. Il y a eu de grosses pertes de récoltes, évaluées à 830 millions de roupies (17,7 millions de dollars), et les sols salinisés devenaient impropres à la culture. Les gens établis le long des rivières (surtout des pêcheurs et des personnes vivant de la forêt) ont été les plus touchés. Leurs petits lopins étaient perdus ; et pour continuer à faire manger la famille, les femmes se sont mises à récolter des post-larves de crevettes, pour lesquelles elles recevaient un paiement immédiat.

Il y avait une autre raison au développement rapide de cette activité au cours des années 1980. C'était l'époque où les Autorités sévissaient durement contre ceux qui se hasardaient dans la zone forestière des Sundarbans sans permis. L'obtention d'un permis coûtait cher et les fonctionnaires étaient sans pitié pour imposer des amendes aux fraudeurs. Dans ce contexte, le prélèvement de post-larves devint vite une alternative intéressante qui se pratiquait sur le pourtour des îles sans qu'on ait à s'aventurer dans le secteur forestier, et suivant ses disponibilités. Et surtout ça rapportait bien, et c'était autorisé puisqu'on ne pouvait être accusé d'abîmer la forêt.

La collecte de crevettes a donc permis aux pauvres, et notamment aux femmes, de survivre. Comme le faisaient souvent remarquer les gens des îles, c'est ainsi que les plus démunis d'entre eux sont parvenus à avoir deux repas convenables chaque jour. Mais cette activité a fini par attirer de sévères critiques de la part de l'élite villageoise qui dénonçait « l'avidité » des personnes en cause, ce qui mettait aussi en danger « l'éthique » de la vie locale. En fait, ce qui provoquait l'irritation des élites, ce n'était évidemment pas l'avenir des biens communs que constituent les Sundarbans, ni le fait qu'un nombre croissant de femmes étaient victimes de crocodiles. Il s'agissait plus exactement de la réaction de milieux urbains et bourgeois soucieux de moralité (comportement des hommes et des femmes) et de hiérarchie sociale. En substance, ces gens considéraient que cette nouvelle activité rendait les femmes « incontrôlables » et les pauvres « arrogants ». Avec les sous ainsi gagnés, ils et elles

FONDATION POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE



Dans les Sundarbans, Bengale occidental, Inde, une fille récolte des alevins de crevettes : longues heures de travail et modeste profit

se permettaient de remettre en cause les hiérarchies en place dans les villages.

Je cite un exemple pour illustrer la chose. Un jour, alors que je buvais du thé sur le marché près du village où je faisais mon enquête, un maître d'école s'est mis à me parler. Dans la hiérarchie villageoise, le maître d'école fait partie de l'élite sociale et économique. « À propos des ramasseuses de larves de crevettes, savez-vous quelle est la cause principale de leurs morts ? C'est l'avidité ! Il y a plein de femmes qui laissent de côté leurs enfants et courent au petit matin avec leurs filets jusqu'à la rivière pour se faire des dollars. Les Américains et les Japonais aiment nos crevettes tigrées, et ça gêne notre façon de vivre traditionnelle. Maintenant, les femmes ne restent plus à la maison à cuisiner pour leur mari. Tout ce qui les intéresse c'est de faire du fric ! »

Un peu plus tard, une femme du nom d'Arati, pêcheuse de larves elle aussi, et qui avait entendu la conversation dans cette boutique, me dit sur un ton ironique : « Savez-vous ce que signifie pour lui la façon de vivre traditionnelle ? Il pensait au pouvoir qu'il avait de nous exploiter dans ses champs pour quelques roupies. Les larves de crevettes nous ont sauvées : ce sont les dollars vivants des Sundarbans. Et nous gagnerons contre ces propriétaires terriens qui nous exploitaient sans pitié. Maintenant je peux envoyer mes enfants à l'école et aussi m'acheter une paire de chaussures quand j'en ai besoin. »

L'antipathie manifestée par l'élite villageoise à l'encontre des ramasseuses de larves de crevettes est ainsi l'expression d'une lutte pour le contrôle de l'économie locale. Ces gens qui possèdent des terres ne sont pas du tout contents que, depuis cette nouvelle activité de cueillette, leurs métayers et leurs journaliers refusent de travailler dans leurs champs pour le dérisoire revenu d'avant. Les femmes préfèrent pratiquer cette pêche et vendre leur récolte au plus offrant. Elles préfèrent aussi emprunter de l'argent auprès des personnes faisant ce commerce et qui sont issues de leur milieu socio-économique plutôt que de s'adresser aux propriétaires fonciers traditionnels.

Certaines études disent que la mondialisation a fait du tort aux femmes, qu'elle a aggravé les inégalités structurelles entre hommes et femmes. Mais beaucoup de femmes, notamment celles qui sont de milieux socio-économiques défavorisés, estiment qu'elle leur a donné plus de possibilités pour se libérer de certaines normes patriarcales bien établies. Elles considèrent qu'elles ont plus de pouvoir d'agir que les générations précédentes.

Les paroles d'Arati critiquant le maître d'école qui en voulait à ces femmes désireuses d'acquiescer une certaine autonomie économique font bien ressortir la problématique de la définition de la moralité. Le vécu de ces femmes pauvres et laborieuses dans le contexte de la mondialisation traduit aussi une aspiration essentielle de l'être humain : vivre dans la dignité. ❏

Les larves de crevettes nous ont sauvées : ce sont les dollars vivants des Sundarbans.

Le site de l'UNIFEM

Pour marquer le trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) a créé un nouveau site : <http://www.unifem.org/cedaw30/>

Ce traité international qui porte spécifiquement sur les droits humains relatifs aux femmes a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1979. À ce jour, il a été ratifié par 186 pays.

Cet anniversaire est l'occasion de célébrer sa ratification quasi universelle et les progrès accomplis depuis au niveau national dans son application par des avancées concrètes pour le vécu quotidien des femmes et des petites filles. Grâce à l'adoption de nouvelles constitutions, de politiques et législations locales inspirées du principe d'égalité hommes-femmes, les droits humains des femmes deviennent normes nationales.

Le site de l'UNIFEM montre un certain nombre de réussites dans la mise en œuvre de cette convention en différentes parties du monde. Le Mexique, par exemple, s'est lancé dans une transformation majeure du traitement de la violence faite aux

femmes, avec l'adoption en 2007 de sa Loi générale sur le droit des femmes à vivre une vie sans violence. Elle met en place un cadre juridique qui précise les responsabilités des pouvoirs publics en matière de prévention et de punition de la violence à l'encontre des femmes, considérée comme une forme extrême de discrimination et de violation de leurs droits humains.

Au Kirghizstan et au Tadjikistan, grâce à une profonde évolution dans les processus de réforme agraire, davantage de femmes parviennent à obtenir le droit de posséder de la terre et à conjurer la menace de la paupérisation. Au Kenya, des tribunaux ont vigoureusement affirmé le principe de la parité hommes-femmes malgré la prépondérance traditionnelle des hommes, et les femmes et les filles obtiennent une part plus équitable dans la transmission du patrimoine. Ainsi, dans l'affaire Rono contre Rono, des fils réclamaient une part plus importante des biens de leur père décédé parce que « selon les traditions des Keiyo, les filles ne peuvent hériter de biens du père », et que le droit coutumier leur donnait donc raison. Les juges ont décidé que, en cas de discrimination avérée, ce sont les principes de la Constitution et des droits humains qui prévalent.

Quoi de neuf sur le web ?



Montrer la diversité des mangroves

Les mangroves maintiennent les stocks halieutiques, protègent les écosystèmes et font vivre des populations. Des femmes de communautés tributaires de cet environnement se sont réunies pour partager leur vécu et leurs rêves.

Verónica Yépez
(veroy@ccondem.org.ec)
Responsable de la communication
C-CONDEM, Équateur
www.ccondem.org.ec

« La mangrove emploie ceux que personne d'autre n'emploierait.

Aucune entreprise ne peut produire ce que la mangrove nous offre.

Elle conserve tant d'espèces, autant qu'il peut en exister.

Et de la nourriture en abondance, de sorte que rien nous manque. »

La mangrove est à nous,
de Reverside Castillo, Bolívar, île de Muisne

Du 29 au 31 mai de cette année 2009, sur l'île de Muisne, dans la province d'Esmeraldas en Équateur, s'est déroulée une réunion un peu particulière. Plus de 80 femmes récolteuses de coquillages et crustacés se sont rencontrées pour parler de leurs activités dans la mangrove. Celles qui venaient de l'Équateur voisinaient avec d'autres femmes de Redmanglar International, de

Colombie, du Honduras, du Mexique, du Brésil. Au cours de ces trois journées, elles ont ravivé les mémoires, l'histoire des femmes qui vivent dans ces écosystèmes, qui agissent pour les protéger.

« En ramassant des coquillages, j'ai pu donner une instruction à mes enfants afin qu'ils ne soient pas obligés d'être comme moi, afin qu'ils vivent mieux. Je suis fière qu'ils aient pu aller de l'avant grâce à ce travail. Je ne les ai pas laissés sans instruction comme ma mère avait fait avec moi. » Ainsi parlait Jacinta, déléguée du canton de Muisne, au premier jour de cette assemblée. Ses paroles ont déclenché une vive polémique entre les participantes. Certaines paraissaient déconcertées, d'autres étaient en accord total.

Julia, venue de Tumaco en Colombie, protestait : « Je ne comprends pas comment tu peux aimer autant le travail dans la mangrove et dire en même temps que tu n'aimerais pas que tes enfants le fassent. Nous ne pouvons pas tourner le dos à ce que nous sommes. Nous devons apprendre à nos garçons et à nos filles à bien travailler parce que ça les rendra meilleurs : qu'importe s'ils font des études ou pas ! L'important c'est de savoir travailler, et de travailler honnêtement. »

La discussion repartait. C'est parce que la vie dans la mangrove devient plus difficile, disait l'une. D'autres étaient d'accord avec Julia : le travail dans la mangrove est une occupation digne, et elles sont fières d'être des récolteuses de crabes, et toute la famille (de la grand-mère aux petits-enfants) est à l'œuvre dans cet endroit chaque jour.

Puis nous nous sommes réparties en plusieurs groupes, suivant les provinces, afin de pouvoir discuter plus précisément de l'écosystème de la mangrove et pour écouter le témoignage de chaque femme sur son travail, sa lutte pour survivre.

Les paroles des femmes décrivaient la biodiversité de ces espaces et faisaient revivre les scènes de familles entières au travail, et aussi les jeux des enfants et les destructions infligées à ce milieu. Toutes ensemble, nous avons rêvé de ce que pourraient être idéalement nos vies à l'avenir. Nous avons rencontré de nombreuses femmes comme nous-mêmes et nous avons fraternisé.

Pour les femmes d'El Oro au sud du pays, la société en général, qui bénéficie du travail des femmes comme elles, n'apprécie cependant pas à leur juste valeur les merveilles de la mangrove. Cet environnement est malmené par les puissants. Les femmes disent : « Nous voulons élever la voix pour être entendues et respectées, pour conserver ce qui est à nous, ce qui alimente le budget familial. »

Les femmes de la province d'Esmeraldas, au nord du pays, travaillent une cigarette à la bouche. La fumée écarte les moustiques tandis qu'elles récoltent coquillages et crustacés dans la mangrove.

VERÓNICA YÉPEZ



En Équateur, plus de 80 femmes récolteuses de coquillages et crustacés se sont rencontrées pour parler de leurs activités dans la mangrove

« Nous souffrons, disent-elles, parce qu'on est en train de détruire la mangrove, et donc le gagne-pain de nos enfants et petits-enfants. Nous avons été menacées et attaquées. Les éleveurs de crevettes ont tiré des coups de feu sur nous et lancé des chiens à nos trousses pour qu'ils puissent accaparer l'héritage de la mangrove, qui est pourtant à nous. Mais nous voici encore, prêtes à sacrifier nos vies si nécessaire, parce que c'est ici que nous sommes nées. Notre Histoire, nos histoires sont ici, et notre travail, notre nourriture, notre famille, nos amis. Nous rêvons du jour où notre communauté possédera vraiment la mangrove. »

Dans la province de Manabi, sur la côte centrale, les femmes essaient de tenir dans deux zones : l'estuaire de la rivière de Portoviejo et l'estuaire de la rivière de Chone. « Nous faisons de la pêche, disent-elles, et aussi des cultures courtes. Lorsque la crevette est arrivée, nous avons commencé à récolter des larves pour les laboratoires, mais cela s'est bientôt terminé. Beaucoup d'entre nous sont maintenant sans travail. Quelques-unes sont employées à l'élevage des crevettes des bassins, mais c'est dur, mal payé et pas permanent. »

Les femmes de Manabi ont rappelé qu'auparavant El Niño était une bénédiction car il apportait une abondance de poissons et il renouvelait les sols. Depuis que la mangrove a disparu, tout devient marécageux lorsque vient El Niño, et les habitations sont détruites et les gens doivent quitter le secteur. Ces femmes rêvent du jour où on leur rendra la mangrove. En attendant ce jour, elles promettent de manifester, de se battre jusqu'à la victoire.

Dans la province du Guayas, au centre mais plus au sud, il existe encore une belle diversité de poissons, crevettes et mollusques et de grandes

étendues de mangrove qui sont protégées par les communautés. Mais dans certains endroits (l'île de Puná notamment), les élevages de crevettes font disparaître la mangrove. Le résultat c'est que beaucoup de gens qui récoltaient crabes et coquillages ont perdu leur source de nourriture et de revenus.

Dans la nouvelle province voisine de Santa Elena, dans le même secteur de la côte, la mangrove a été largement détruite. Mais les récifs coralliens subsistent, avec des bancs de poissons encore disponibles. L'arrivée de la pêche industrielle constitue cependant une sérieuse menace pour l'avenir des communautés de pêcheurs traditionnelles. Le recul de la mangrove, c'est-à-dire là où naît et grandit le poisson, est très préoccupant.

Les femmes de Santa Elena ont dit : « Nous voulons le retour des coquillages dans la mangrove, et en ramasser entre 1 000 et 1 500 comme le faisaient nos mères et grand-mères, il y a vingt ans. Nous espérons une mangrove en bonne santé à nouveau pour que les hommes continuent à y travailler, pour que nous puissions faire du charbon de bois et construire des maisons avec les palétuviers. »

La dernière journée de cette réunion a été consacrée à un bel acte de restauration. Les participantes ont replanté deux hectares de mangrove à Casa Vieja, dans la commune de Bolívar. Ce secteur a été systématiquement détruit par un éleveur de crevettes dont les bassins occupent illégalement près de 50 hectares. Ensuite les femmes ont envoyé une pétition au Ministre de l'environnement du gouvernement équatorien en lui demandant de classer officiellement ce secteur afin de le protéger et de le faire revivre. ❏

Dates

Elinor Ostrom, Prix Nobel

« Les meilleures solutions pour les problèmes mondiaux comme la déforestation ou l'amenuisement des ressources halieutiques se trouvent dans les populations locales » affirme Elinor Ostrom, politologue et professeure américaine qui a reçu le Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel (Prix Nobel d'économie attribué par l'Académie royale des sciences de Suède) « pour son analyse de la gouvernance économique, notamment des biens communs ». C'est la première fois depuis sa création en 1969 que ce Prix d'économie est décerné à une femme.

Au cours d'un entretien après cette annonce, Elinor Ostrom a déclaré que la propriété collective est bien plus efficace qu'on ne le croit généralement pour la gestion des ressources naturelles.

À travers une recherche empirique basée sur des études de terrain portant sur la gestion

de ressources collectives par leurs usagers (stocks de poissons, pâturages, forêts, réseaux hydrographiques de surface...), Elinor Ostrom a démontré que, dans certaines conditions, lorsque les communautés ont le droit de s'organiser elles-mêmes, elles savent agir ensemble pour bien gérer les ressources à leur disposition.

Dans ses travaux, elle a constamment remis en cause l'opinion classique selon laquelle il faut privatiser ou faire passer sous une réglementation et une gestion étatiques les ressources collectives pour les sauver de la surexploitation (que certains ont appelée *la tragédie des biens communs*).

Cette récompense viendra renforcer la position des communautés autochtones et locales qui répètent constamment être les meilleurs gestionnaires de leurs ressources à condition que leurs droits d'usage et de gestion soient officiellement reconnus et respectés. ❏

Pêche artisanale, Genre : hors champ de vision

L'atelier de Bruxelles a bien montré que la Commission européenne ne voit pas l'importance de la pêche artisanale et des femmes.

Brian O'Riordan
(briano@scarlet.be),
Secrétaire du Bureau
de l'ICSF à Bruxelles

« Notre secteur, s'il reçoit un traitement juste et bénéficie d'une pleine reconnaissance, peut être viable, durable et voué à un avenir prometteur. » Cette phrase, tirée du préambule à la Déclaration rédigée par les participants à l'atelier qui réunissait à Bruxelles, le 28 septembre 2009, une soixantaine de personnes venues de huit pays, met en évidence l'un des gros obstacles sur la voie d'une pêche responsable et durable en Europe. Bien qu'elle soit l'activité majoritaire dans l'ensemble du secteur, la pêche de type artisanal à faible niveau d'intrants est mal comprise et insuffisamment documentée. Il en résulte que sa contribution au développement durable n'est guère reconnue, encore moins appréciée.

Cet atelier avait pour thème *La réforme de la Politique Commune de la Pêche et les pêcheries à petite échelle/artisanales : Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques*. Il a clairement mis en évidence que, d'une part, la Politique commune de la pêche (PCP) de l'UE ferme les yeux sur l'existence de la pêche artisanale/à petite échelle (ce qui constitue une attitude discriminatoire à l'encontre de ce secteur) et que, d'autre part, la situation est bien pire pour les femmes.

La participation était très diversifiée : travailleuses du secteur conchylicole, ramendeuses, conjointes collaboratrices, chercheuses, militants et membres d'Ong. Elles/ils venaient de régions différentes : Islande, Açores, Madère, Canaries, Galice, Cantabrie, Asturies, Pays Basque, côtes françaises de l'Atlantique et de la Méditerranée,

Sud et Sud-Ouest de l'Angleterre, Pays de Galles, Irlande, Pays-Bas.

Dans son exposé, Katia Frangoudes, animatrice du Réseau des femmes dans la pêche et les cultures marines en Europe (AKTEA) a fait remarquer combien il est rare que des représentantes des femmes puissent participer à des consultations et des processus décisionnels dans le monde de la pêche. Et c'est parce que la Commission européenne restait insensible à l'importance des femmes de la pêche que le réseau AKTEA a été lancé en 2001.

Le Livre Vert sur l'avenir de la PCP 2002 a utilisé le mot *femmes* une seule fois. Maintenant, au bout de sept années de lobbying et d'argumentaires et plaidoyers de la part d'organisations de femmes auprès d'institutions européennes, il n'est plus du tout fait mention des femmes dans le Livre Vert 2009 de la Commission sur la réforme de la PCP ! Et pourtant, les Articles 3 et 4 du Traité sur l'Union européenne demandent de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les politiques de l'UE.

Représentante et présidente de l'Association galicienne des professionnels de la pêche à pieds de coquillages (ARIEL), Dolores Bermúdez a dit que son secteur d'activité se bat depuis des années pour mieux s'organiser et pour pérenniser les bancs. En 2007, environ, 3 952 femmes et 231 hommes étaient officiellement inscrits dans la profession. Les femmes représentent donc 95% de l'effectif de cette filière, importante aussi par le fait que les coquillages sont très prisés en Galice.

Dolores a souligné que, malgré l'importance de cette activité tant au niveau européen que des États membres, le Livre Vert 2009 ne la mentionne pas du tout, d'où l'absence de reconnaissance officielle et donc l'impossibilité de bénéficier de fonds européens.

Annie Castaldo pratique la conchyliculture en France. Elle est inquiète pour l'avenir de la pêche à pied de coquillages. Sur les côtes françaises, les élevages conchylicoles ont beaucoup recours à une main-d'œuvre féminine, qui travaille huit heures par jour, au sec ou dans l'eau. Dans le secteur où est établie Annie, il n'y a pas d'activités de pêche, et les eaux d'écoulement venues de terres agricoles passent dans les lagunes et dans la mer. Ici on ne peut donc pas gérer la pêche indépendamment de la gestion de l'environnement terrestre, souligne Annie.

La Déclaration rédigée au terme de cet atelier demande à la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG Mare) de la Commission européenne, au Parlement européen, au Conseil des ministres, aux représentants de l'industrie de la pêche, aux syndicats, aux Ong, aux scientifiques et aux autorités nationales

BRIAN O'RIORDAN ET YANN YVERGNIAUX



À l'atelier de Bruxelles, table ronde sur la réforme de la PCP de l'UE et la pêche artisanale/à petite échelle

et régionales de la pêche d'accorder aux petits pêcheurs un traitement juste et un accès équitable à la ressource. Ce document contient notamment les demandes spécifiques suivantes :

1) Assurer que les groupes marginalisés, incluant les petites communautés insulaires dépendantes de la pêche, les femmes dans les communautés de pêche et les pêcheurs et éleveurs indépendants, ne souffrent d'aucune discrimination injuste dans l'allocation des droits d'accès aux ressources, et que leur opinion soit prise en compte dans les politiques de pêche.

2) Assurer que la PCP réformée reconnaisse et valorise la contribution des activités de pêche artisanale/à petite échelle pour la durabilité sociale, culturelle, économique et environnementale.

3) Reconnaître et respecter le rôle des femmes dans les pêcheries. Valoriser leurs contributions au secteur de la pêche et à la communauté au sens large, leur accorder un statut particulier en tant qu'épouses collaboratrices et actrices économiques et reconnaître l'importance des activités sociales, culturelles et économiques dans lesquelles elles sont engagées.

4) Tenir compte de la vulnérabilité et de la résilience des communautés de pêche dans le processus de réforme. Sur la base d'études

d'impact détaillées et de profils communautaires, promouvoir des activités alternatives concrètes et des stratégies de diversification fondées sur les réalités locales et les capacités d'adaptation.

5) Porter une attention particulière au rôle des femmes dans les communautés de pêche et assurer que les moyens d'existence alternatifs proposés n'augmentent pas leur charge de travail.

Un site Internet spécifique (http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_en.htm) a été ouvert par la Commission européenne afin de recueillir l'avis des citoyens européens intéressés par l'avenir du secteur : pêcheurs, entreprises de transformation, détaillants, défenseurs de l'environnement, consommateurs et contribuables. On leur demande de faire connaître leur vision de l'avenir et leurs idées sur la façon dont celle-ci peut devenir réalité. « La diversité des avis recueillis permettra de réviser en profondeur la gestion de la pêche en Europe », est-il écrit.

Il est essentiel que la voix de la pêche artisanale/à petite échelle se fasse entendre dans le processus de réforme de la PCP en cours. Mais le temps passe. La période de consultation publique prend fin le 31 décembre 2009. Toutes les parties intéressées devraient faire parvenir leurs points de vue à la Commission européenne avant cette date. ❏

Il n'est plus du tout fait mention des femmes dans le Livre Vert 2009 de la Commission sur la réforme de la PCP !

RÉFLEXIONS

DISCRIMINATION À L'ENCONTRE DES FEMMES

Le droit aux libertés fondamentales

Plus de cinquante ans se sont écoulés depuis l'adoption d'instruments internationaux sur les droits humains qui préconisent l'égalité entre hommes et femmes. Les femmes sont encore victimes de discriminations.

Jackie Sunde,
(jackie@masifundise.org.za), chercheuse au Masifundise Development Trust, une Ong qui travaille avec les communautés du littoral, notamment les pêcheurs, Afrique du Sud ; également Membre de l'ICSF

« Adopter des mesures spécifiques qui considèrent, renforcent et protègent le droit des femmes à participer pleinement à tous les aspects des pêches artisanales, en éliminant toutes formes de discrimination à leur rencontre... »

Les espoirs des femmes vivant dans des communautés de pêcheurs à travers le monde s'exprimaient ainsi dans la Déclaration rédigée par l'atelier de la société civile qui se tenait à Bangkok en octobre 2008, juste avant la Conférence internationale sur la pêche artisanale organisée dans cette même ville. Ce document a été présenté ensuite à la 28^{ème} Session du Comité des pêches (COFI) de la FAO qui avait lieu à Rome en mars 2009. Il témoigne dans son entier des résultats d'un travail considérable de réflexion et d'organisation entrepris par des organisations de la société civile afin de promouvoir une approche fondée sur les droits humains dans la pêche artisanale. Regardons en arrière et demandons-nous ce que signifient ces mots *Adopter des mesures spécifiques* et *éliminer*

toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes. Dans un secteur traditionnellement dominé par les hommes, ils expriment sans doute un objectif de transformation radicale. Une approche ou démarche fondée sur les droits humains, telle qu'elle se conçoit actuellement, est-elle capable de concrétiser ces aspirations ? Si c'est non, quelles perspectives faut-il envisager, quelles stratégies adopter pour que les femmes obtiennent ces libertés ?

Concrètement, que signifie cette approche pour les femmes de la pêche ? L'UNIFEM (Fonds de développement des Nations unies pour la femme) la définit ainsi : « L'approche fondée sur les droits humains est un cadre conceptuel pour établir le développement humain sur des normes objectives en orientant les opérations sur le renforcement des capacités pour la concrétisation de ces droits humains ». Elle trouve son origine dans des instruments internationaux contraignants qui expriment un consensus international sur un ensemble de prérogatives et obligations pour l'application des droits humains : Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et conventions et traités qui ont suivi dans ce domaine, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes/CEDAW (1979).

Cet ensemble fixe des normes en matière de droits pour tout le monde et partout, pour faire respecter la dignité intrinsèque et les droits égaux et inaliénables de chaque être humain. Et pourtant, alors que plus de cinquante ans se sont écoulés depuis l'introduction de plusieurs de ces instruments, avec les dispositions qu'ils contiennent, la discrimination à l'égard des femmes demeure un phénomène mondial. Chaque jour, il est porté atteinte à la dignité des femmes et à leurs libertés. Pourquoi ? Des analyses récentes, féministes et soucieuses d'égalité entre les sexes, disent que la législation internationale courante

(*mainstream*) sur les droits humains et les notions d'égalité et de droits qui en découlent, reflètent à vrai dire un courant masculin (*male steam*) dans les pratiques et les concepts. Il en résulte que cette législation ne parvient pas à s'attaquer de manière adéquate aux fondements de la discrimination à l'égard des femmes. Les auteurs de ces analyses estiment que l'un des principaux obstacles à la protection des droits des femmes par la législation internationale sur les droits humains est la pratique de non référence au sexe des personnes dans la loi, selon la conception « libérale » de l'individu en tant que détenteur de droits indifféremment masculin

« La mer n'est pas à nous : nous l'empruntons à nos enfants et petits-enfants. Il faut donc bien la conserver pour assurer leur avenir. Et qu'importe les difficultés ! »

Depuis des années, Nasrita garde ces mots près de son cœur. Ils l'incitent à œuvrer assidûment pour la préservation de l'environnement et des ressources halieutiques.

En décembre 2004, lorsque le tsunami a frappé la côte indonésienne, le district d'Aceh Barat qui fait partie de la province d'Aceh a été touché de plein fouet. Au cours de sa première

(Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), notamment un programme de cogestion où entraînent d'autres structures locales (*Panglima Laot*, Police, Administration locale) unies pour la protection des ressources marines. Ces activités de cogestion constituent l'un des éléments de la politique de restauration du secteur de la pêche et de reconstruction dans les communautés victimes du tsunami de la province d'Aceh. Le projet a débuté en 2007 et est financé par la Croix Rouge américaine.

« Dans l'exercice de ma fonction, je n'ai jamais rencontré de difficultés majeures, confie Nasrita. Il faut simplement que je sois plus patiente avec les pêcheurs ! Généralement, on m'a soutenue, alors que le contexte est essentiellement masculin. À vrai dire, les négociations sont parfois facilitées par le fait que les pêcheurs me respectent davantage en tant que femme. »

Nasrita a également exigé le remplacement de matériel de pêche illégal par des engins homologués. Elle n'a pas cherché à discuter avec les propriétaires de bateaux fautifs et récidivistes. Elle les a arrêtés et a supprimé leur licence de pêche. En 2009, huit bateaux ont ainsi été épinglés.

Au bout d'une année, les efforts de protection de l'environnement ont commencé à porter leurs fruits dans le district d'Aceh Barat, où le chalutage et la pêche à l'explosif sont aujourd'hui des activités officiellement interdites. Nasrita est soulagée : « Je constate avec plaisir que l'Administration et les communautés ont commencé à bien comprendre leurs rôles et leurs responsabilités dans la cogestion ».

Elle espère que les pêcheries maritimes dans son district seront bientôt débarrassées complètement des minichalutiers et autres pratiques illicites, et que les nouveaux comportements s'étendront à d'autres districts de la province. ■

PROFIL

Nasrita : au secours des ressources marines

Nasrita est la responsable de l'antenne du DKP (Ministère des affaires maritimes et des pêches) pour le district d'Aceh Barat. Elle fait beaucoup pour améliorer la gestion de ce secteur.

Yunita Ningsih
(y.ningsih@gmail.com),
chargée des relations
publiques,
Projet FAO/ARC,
Banda Aceh, Indonésie

année à la tête de l'antenne du DKP, Nasrita a réalisé l'ampleur des dégâts : la plupart des récifs coralliens étaient détruits et le peu de ressource qui restait était enlevé par les minichalutiers des pêcheurs locaux. Nasrita savait que près de 1 800 pêcheurs dépendaient de ces récifs à l'échelle du district et que, si leur destruction continuait, ce serait aussi la dislocation de toute cette population.

La première mesure qu'elle a prise a donc été d'interdire l'usage des minichalutiers sur les récifs coralliens. « Beaucoup de pêcheurs se plaignaient de la médiocrité des prises. Je leur ai dit que, pour protéger la ressource, il s'avérait indispensable d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. »

Le travail commencé par Nasrita s'est vu renforcé par des initiatives de la FAO

ou féminin. Ce refus d'énoncer les différences de sexe, de genre, et les inégalités qui en découlent, conduit à la perpétuation du mythe selon lequel un traitement égal conduit nécessairement à l'égalité.

À cela vient s'ajouter la façon dont on conçoit le champ d'application de la législation sur les droits humains. Qu'est-ce qui constitue « l'intérêt public », qu'est-ce qui est du « domaine privé » et qui échapperait alors à la législation internationale? D'un point de vue historique, la « sphère privée » est pour une large part le domaine des relations sociales au sein des communautés en général et des familles : toutes choses qui déterminent le vécu quotidien des femmes et leurs moyens d'existence. Par le passé, la législation internationale relative aux droits humains ne s'est guère intéressée à cet espace.

Cette séparation de la sphère *publique* et de la sphère *privée* se retrouve dans certains des instruments internationaux visant à protéger les droits sociaux et économiques. Par exemple, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dans sa définition du droit à des conditions de travail justes et favorables (Article 7), évoque le travail salarié et laisse de côté la sphère privée où les femmes accomplissent la plus grande partie de leurs tâches.

Et cela reste vrai même quand on a essayé de traiter des responsabilités familiales, par exemple dans la Convention concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales (OIT, 1981). Cet instrument contraignant conceptualise le problème de l'égalité de traitement pour les femmes d'une façon qui ne prend pas en compte le fait qu'elles se retrouvent dans des types de travail particuliers, qu'elles sont chargées de la plus grande part des responsabilités familiales. Il faudrait donc des mesures spécifiques pour transformer les relations sociales qui déterminent ces responsabilités.

Les instruments internationaux concernant la pêche ont également été conçus dans un esprit de neutralité de genre, d'où leur incapacité à cerner de façon adéquate le vécu différent des hommes et des femmes de ce secteur. Le plus souvent, ces textes font complètement silence sur les discriminations dont souffrent les femmes et sur les mesures appropriées qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin de protéger et de promouvoir leurs droits.

L'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (1995), dans l'Article 24 2b, demande simplement aux États d'éviter de nuire à la pêche de subsistance et aux petites pêches commerciales et d'assurer l'accès à ce type de pêche aux femmes, aux petits pêcheurs et aux populations autochtones. On a parlé de ce sujet dans le bulletin n° 28 de *Yemaya*. Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO adopte aussi une neutralité de genre lorsqu'il est demandé aux États d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, sans référence particulière aux différences entre la situation des hommes et des femmes ni aux

discriminations qui en résultent. Malgré ses silences, ce document traite d'un grand nombre d'aspects particulièrement importants pour la concrétisation des droits économiques, sociaux et culturels des femmes. S'ils étaient exposés avec un souci plus prononcé de l'équité entre les sexes, cela pourrait guider les États membres vers des mesures spécifiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes de la pêche et à les faire bénéficier pleinement de leurs droits fondamentaux.

Pour remédier aux discriminations particulières, aux atteintes aux droits humains dont souffrent nombre de femmes, et pour développer une jurisprudence internationale en matière de droits des femmes, un certain nombre d'instruments ont été élaborés dans ce domaine. La CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) occupe une place centrale à cet égard et elle a constitué un outil particulièrement intéressant pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans la législation internationale relative aux droits humains. Il est intéressant de noter que la définition de son champ d'application et des responsabilités des États inclut la sphère « privée ».

Elle exprime clairement l'obligation qu'ont les États de prendre toutes les mesures appropriées afin d'éliminer en droit et en fait la discrimination envers les femmes. Récemment, un certain nombre de militants et théoriciens des droits des femmes ont exprimé des réserves sur la CEDAW et d'autres instruments censés faciliter la prise en compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes (problématique de genre). Dans un article sur Féminisme et Droits humains, Ivana Radicic traite d'un aspect particulièrement important :

« *L'intégration de la problématique de genre a porté essentiellement sur la prise en compte des préoccupations relatives aux disparités entre les sexes par l'ensemble préexistant de la législation internationale en matière de droits humains plutôt que dans le sens d'une transformation de ce cadre... Il ne suffit pas d'ajouter « une pincée de femmes » et de remuer un peu pour que la problématique*



Pêche sur un *shoe dhoni* à Kakinada, Andhra Pradesh, Inde. Une bonne partie des tâches des femmes ont pour cadre la « sphère privée ».

de genre trouve sa place dans cet ensemble... C'est le cadre même constitué par tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains qu'il importe de repenser pour y inclure les préoccupations, les valeurs et l'éthique associées aux femmes » (Radacic, 2007).

Pour développer une approche fondée sur les droits humains dans la pêche (ce qui est un enjeu primordial pour bon nombre d'organisations de la société civile engagées dans le monde de la pêche artisanale), il est clair qu'il faudra s'interroger sur les prémisses qui servent de fondations à cette démarche. La réflexion de ces diverses structures a mis en évidence les liens entre sphère publique et sphère privée pour ce qui concerne le travail des femmes et l'impossibilité de fragmenter les relations famille-ménage-communauté. Elles préconisent vivement une démarche de transformation, avec une bonne prise en compte des questions de genre, une reconnaissance complète de l'apport des femmes au secteur de la pêche artisanale. Elles réclament une remise en cause de la séparation artificielle entre la sphère publique et la sphère privée, qui

met d'un côté les relations de production et de l'autre les relations sociales venant en appui à cette production. Elles attirent l'attention sur la façon dont diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement du poisson ont été coupées des bases communautaires qui sous-tendent toute vie et tout développement.

Il semble que l'enjeu pour la pêche artisanale doit être maintenant de faire pression auprès des organismes internationaux qui s'occupent des droits humains afin que tous les travaux à venir relatifs aux instruments généraux sur les droits humains intègrent effectivement les considérations de genre, en identifiant clairement les aspects dans lesquels les femmes continuent à souffrir de discrimination tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, et à leur intersection. Nous devons aussi réclamer des mesures spécifiques pour élargir le champ de vision et mieux prendre en compte la diversité des processus qui donnent et soutiennent la vie dans les communautés de petits pêcheurs, pour refléter justement le caractère inséparable des aspects humains, sociaux et écologiques de l'existence. ❏

ASIE

INDONÉSIE

Les Gardiennes de la nourriture à Lamalera

Des institutions traditionnelles de la pêche artisanale se réunissent en atelier

Lily Noviani Batara,
(lily_noviani@yahoo.com), de l'association Bina Desa qui oeuvre au renforcement des capacités d'agir des cultivateurs, pêcheurs et femmes des campagnes et de la côte, Indonésie

« Ô Dieux très Hauts, Ô Esprit des Ancêtres,
Faites que le poisson de la mer perde son chemin
Et vienne jusqu'à nous
Afin que nous puissions le prendre
Pour nourrir nos veuves et orphelins
Qui pleurent à cause d'un repas absent. »

Cette prière des anciens de Lamalera, petite communauté de pêcheurs installée sur l'île de Lembata, province de Nusa Tenggara oriental, résume bien les débats d'un atelier qui s'est tenu du 2 au 5 août 2009 dans la ville de Lombok, province de Nusa Tenggara occidentale, sur le thème *Les institutions coutumières indonésiennes. Quel peut être leur rôle dans la gestion des pêches et du littoral ?*

Pour les représentants des structures traditionnelles et des communautés concernées, cet atelier a été l'occasion idéale pour procéder à des échanges d'expériences sur leurs façons de gérer durablement les pêcheries et autres ressources du littoral en se fondant sur la sagesse locale et des pratiques consacrées par le temps.

Les personnes venues de Lamalera ont dit que la mer occupe une place essentielle dans leur existence, leur culture. De cet environnement, les gens tirent leur nourriture et ils y apprennent et partagent des principes moraux, pédagogiques et aussi des habitudes de sécurité. Pour la communauté Lamalera, qui chasse la baleine de façon saisonnière, toutes les baleines ne sont pas bonnes à prendre : on ne touche pas aux baleines pleines, aux baleines qui se font la cour, aux baleines qui allaitent. L'exploitation durable de mammifères marins assure la pérennité de Lamalera.

Les mêmes principes sont partagés par les gens de l'île de Haruku, dans les Moluques, où

KAREL BATAONA AND WILLY KERAF



Les femmes font la cérémonie traditionnelle du *tobu nama fat*, un rite particulier pour assurer la sécurité des pêcheurs

le système *sasi* est en vigueur. Pour conserver la ressource, il y a une réglementation traditionnelle, des périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche, par exemple. Les représentants d'une communauté de Sulawesi-Nord ont décrit la coutume appelée *mané'e* qui y est observée. La capture du poisson, par exemple, n'est autorisée que certains mois de l'année et dans des lieux déterminés. La communauté du Nord-Lombok a parlé de la façon dont le système *awig-awig* a été réactivé. Et c'est ainsi que l'usage de l'explosif et du poison est maintenant prohibé et que la pêche dans certaines zones et avec certains engins de capture est réglementée.

Si les participants ont traité un grand nombre d'aspects de la vie et des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs, il est un sujet qui n'a pas été convenablement abordé, à savoir le rôle des femmes dans ce milieu. La pêche est un secteur où les hommes occupent une place prépondérante. Dans de nombreuses cultures, la pêche est clairement considérée comme une affaire d'hommes. Comme l'a fait remarquer une personne de l'association Bina Desa qui travaille depuis des années avec des communautés rurales et côtières, les femmes ne vont peut-être pas en mer mais l'appui qu'elles apportent aux pêcheurs est essentiel.

Elles participent à la préparation des sorties en mer en apprêtant la nourriture, en accomplissant des rites pour la sécurité des pêcheurs, en fabricant et réparant des filets et même des embarcations. Elles s'occupent aussi de la logistique de ces sorties en négociant avec le commerçant local un prêt qui sera remboursé une fois la production vendue. Pendant que les hommes sont en mer, les femmes travaillent pour entretenir la famille. Elles confectionnent des nattes, vendent des produits domestiques, récupèrent un reste de poissons sur les bateaux, ramassent des mollusques comestibles. Une fois les hommes de retour avec leur cargaison, c'est aux femmes qu'il revient de trier le poisson, de le saler, le sécher, le vendre.

Dans le *kampung* (village) traditionnel de pêcheurs de Lamalera, bien avant que les hommes

partent en pêche, les femmes rassemblent et préparent la matière première qui entrera dans la confection d'une corde spéciale appelée *tale* ou *leo*. Composée de plusieurs fibres disponibles sur place (coton, écorce de *waru*, feuilles de *gebang*), elle servira à capturer une baleine et d'autres espèces de poissons. Alors qu'approche la saison de pêche, les femmes accomplissent généralement le rite du *tobu nama fat* pour assurer la sécurité des hommes en mer. Une fois la baleine échouée sur la plage, elles découpent, nettoient, sèchent, préparent la viande qui sera consommée par la famille ou sera destinée au marché. La viande séchée est habituellement troquée contre d'autres nourritures : noix, fruits, légumes, maïs... Les femmes de Lamalera vont souvent loin dans les terres avec des paniers de viande de baleine et autres denrées (poisson séché, sel, *kapur-siri*, viande de porc, chèvre, chien). Ces produits seront échangés contre ceux des gens de l'intérieur. Pour ces déplacements, les femmes font parfois plus d'une journée de marche, et elles passent alors la nuit sur place avant de revenir à la maison.

Les Lamalera se réfèrent à au moins sept saisons différentes. *Musi Lerâ*, la saison sèche, est le bon moment pour aller en mer ; elle dure de mai à septembre. Pendant les saisons qui ne sont pas propices à la pêche, les Lamalera trouvent généralement d'autres occupations. Durant les mois de fermeture, ce sont traditionnellement les femmes qui assument le rôle de gagne-pain. En plus de tresser les fibres et de confectionner des cordes, elles préparent le sel, elles brûlent le calcaire prélevé dans la mer pour commercer avec les gens des terres. Toutes ces activités ont permis à la communauté de Lamalera de survivre dans des temps difficiles.

Le travail soutenu des femmes de cette localité profite à leurs familles et à l'ensemble de la communauté. La province de Nusa Tenggara oriental est sans doute l'une des plus pauvres du pays mais cette communauté n'a jamais connu la famine ou le manque pressant de nourriture, grâce à ses femmes. ❏

Entretien avec des femmes de la communauté des shoe-dhoni (bateaux traditionnels) en Andhra Pradesh, Inde. Ces gens résident à bord de leurs embarcations et ne reviennent au village que lors de fêtes ou d'occasions spéciales.

Dharmesh Shah
(deshah@gmail.com),
chercheuse indépendante

Quelles sont vos principales occupations ?

Nous ramassons des coquillages dans les criques, nous pêchons en mer et faisons du bois dans la mangrove le long des estuaires.

Quel est le rôle des femmes dans la communauté des shoe-dhoni ? Est-ce un tabou pour elles d'aller en mer, comme chez d'autres populations ?

Non, ce tabou n'existe pas chez nous. Les femmes participent activement aux opérations de pêche en mer, surtout pour remonter les filets à bord. Elles récoltent aussi des coquillages, comme j'ai dit. Les hommes comme les femmes font la vente de la production car c'est considéré comme une tâche familiale. Évidemment, les femmes s'occupent en plus de faire la cuisine et de laver et nettoyer...

Et pendant leurs grossesses ?

Elles restent à bord jusqu'à sept mois, et alors elles vont au village. Elles reviennent quand l'enfant est né. ❏

MAMA YEMAYA

...se sent exclue



ARTICLE

Idéologie de genre et marge de manœuvre pour femmes entrepreneuses dans le secteur de la pêche

Ragnhild Overa, in *Research Review* NS 19.2 (2003) 49-66

Texte de
Chandrika Sharma
Secrétaire exécutive
de l'ICSF

Cet article analyse comment les idéologies de genre dessinent l'espace dont peuvent disposer les femmes qui font commerce de poissons au Ghana, un pays où cette activité, dans le secteur artisanal, est presque entièrement entre les mains des femmes. La pêche en mer c'est l'affaire des hommes, le marché à terre l'affaire des femmes, chaque partie ayant sa hiérarchie parallèle. R. Overa note que ces deux hiérarchies sont fréquemment asymétriques car les notables hommes exercent leur autorité dans la société en général tandis que l'autorité des notables femmes s'étend rarement en dehors du territoire traditionnellement dévolu aux femmes.

Au fil des récentes décennies, des commerçantes sont parvenues à faire des incursions dans le secteur de la pêche dominé par les hommes, comme on sait. Des opportunités se sont présentées à elles avec l'arrivée des moteurs hors bord dans la pêche artisanale au cours des années 1960. Comme cet investissement pouvait rapporter gros, bon nombre de personnes faisant commerce de poissons décidèrent de se lancer. Pour exploiter une pirogue motorisée, il fallait désormais un capital plus important, ce qui renforçait la position des commerçants qui prêtaient ainsi leur argent. Dans le lot, il y avait des femmes qui devenaient propriétaires de pirogues et prenaient donc pied dans les opérations de capture en transcendant les normes traditionnelles régissant les territoires respectifs des hommes et des femmes.

R. Overa fonde son analyse sur le travail de terrain réalisé dans trois ethnies différentes : les Fanti de la région de Moree, les Ga-Adangbe autour de Kpone et les Anlo-Ewe de Dzelukope. Elles diffèrent par la langue, le système de parenté, le vécu dans le mariage et l'organisation socio-économique de la production. On observe en conséquence des variations dans l'importance du saut que représente le passage du statut de commerçante à celui de propriétaire de matériel et même de responsable d'une entreprise de

pêche. R. Overa relève que les femmes Fanti parviennent à occuper une place importante comme prêteuses d'argent et propriétaires alors que chez les Anlo-Ewe il est rare qu'une femme devienne propriétaire de pirogue ou de senne de plage. Chez les Ga-Adangbe, celles qui deviennent propriétaires sont généralement de la ville (Accra ou Tema). Selon l'auteure, cela peut s'expliquer par une organisation locale différente des relations de genre. À Moree, c'est un système de parenté matrilineaire qui a cours tandis qu'à Kpone et à Dzelukope prévaut un système patrilineaire. En outre, à Dzelukope le mode de résidence est virilocal ou patrilocal, c'est-à-dire que l'homme s'installe chez lui et que la femme vient vivre avec lui. À Kpone et Moree, la résidence est duolocale, c'est-à-dire que la femme habite dans une « maison de femmes » et l'homme dans une « maison d'hommes ».

R. Overa suggère que la combinaison du système de parenté matrilineaire et du mode de résidence duolocale à Moree contribue à donner une plus grande marge de manœuvre aux femmes, qui peuvent aussi solliciter la collaboration du mari du fait que, dans un système matrilineaire, l'homme est gagnant lorsque la parenté féminine investit dans du matériel de pêche. À Kpone et Dzelukope, par contre, les femmes ont dû migrer vers la ville pour contourner les barrières de genre. Pour R. Overa, la démarche entrepreneuriale de la femme pour sortir de son territoire traditionnel dépend en grande partie de l'opinion que l'homme se fait des stratégies qu'elle met en œuvre.

Cet article est un bel exemple d'érudition concrète fondée sur l'analyse des relations de genre sur le terrain, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des divers facteurs qui façonnent l'espace et le pouvoir que les femmes du monde de la pêche peuvent « capturer ». En matière de situations locales, ce texte semble remettre en cause certaines généralisations largement répandues, notamment le fait que la motorisation et l'évolution technologique auraient nécessairement eu des répercussions négatives sur les femmes. Il projette aussi un éclairage intéressant sur les stratégies innovantes employées par des femmes qui apparaissent dès lors comme actrices dynamiques, toujours à cogiter pour agrandir leur territoire. On est là loin des portraits de « la femme victime » véhiculés par nombre de documents relatifs au monde de la pêche. ❏



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.